

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION

DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par délibération n° 2021/80 en date du 15 juillet 2021, le Conseil Municipal de Bolquère a prescrit l'élaboration du plan local d'urbanisme et défini les objectifs poursuivis et les modalités de concertation avec le public.

Cette délibération fait l'objet d'un affichage en Mairie.

Un registre de concertation est mis à la disposition du public auprès du Service Urbanisme aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le Maire

J.COLL